

Procès-verbal de séance



Association
des communes
du Haut-Lac

Séance	Assemblée des délégués	
Date	24 septembre 2025	
Heure début - fin	19h00 – 19h40	
Lieu	Bâtiment du CO, 1896 Vouvry	
Membres présents	<p><u>Délégués</u> M. Gilles-Serge Agboton M. Gilbert Bapst M. Loïc Bénét Mme Antigona Berisa Mme Céline Berner M. Azi Beshiri Mme Maryke Bonjean M. François Bressoud M. Marcel Carruzzo Mme Emilie Cornut M. Pierre Covac</p> <p><u>Comité de direction (voix consultatives)</u> Mme Valérie Bressoud Guérin M. Gérald Derivaz Mme Véronique Diab-Vuadens M. Patrice Tamborini</p>	<p>M. Frédéric Dupont M. Raphaël Filliez M. Pascal Fracheboud M. Loïc Gilli M. Jacques Métais Mme Elisabeth Pignat M. Yoann Schmid M. Christian Schopfer M. Patrick Ueberschaer M. Cédric Vuadens M. Til Zollinger M. Tulipan Zollinger</p> <p><u>Secrétaire général</u> M. Philippe Zysset</p>
Membres excusés	M. Julien Clapasson Mme Danièle Schwartz	
Invités	M. Eric Bressoud Mme Laurence Chaudet M. Cédric Grosjean Mme Izabella Mabillard	Mme Suzanne Masserey M. Dominique Rouiller-Monay M. Pascal Schürmann
PV tenu par	M. Philippe Zysset	
Distribution	Délégués de l'ACHL, Comité de direction	
Version	1.0	

N°	
1	<p>Ouverture de séance</p> <p>Madame la Présidente ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux délégués présents, aux membres du Comité de direction ainsi qu'aux Chefs de services.</p> <p>L'ordre du jour est le suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de séance 2. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 16.04.2025 3. Budget 2026 <ol style="list-style-type: none"> a. Présentation du budget et du plan quadriennal b. Rapport de la commission de gestion c. Position du Comité de direction d. Questions e. Approbation du budget 4. Calendrier des Assemblées 2026 5. Divers
2	<p>Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 16.04.2025</p> <p>Le procès-verbal de la séance du 16 avril 2025 était transmis avec l'ordre du jour de la présente séance. Les délégués n'en demandent pas la lecture et l'acceptent à l'unanimité.</p>
3	<p>Budget 2026</p> <p>a. Présentation du budget et du plan quadriennal</p> <p>Mme Laurence Chaudet présente le budget 2026.</p> <p>Aucune question n'est posée à l'issue de sa présentation.</p> <p>b. Rapport de la Commission de gestion</p> <p>Le rapporteur de la Commission de gestion – M. Julien Clapasson – étant malade, M. Rafaël Filliez le remplace.</p> <p>Il annonce ne pas vouloir lire le rapport de la Commission de gestion transmis avec l'ordre du jour. En revanche, il explique que la Commission de gestion a établi un rapport complémentaire au rapport initial.</p> <p>Ce rapport complémentaire est lu par M. Filliez. Il sera également annexé au présent PV.</p> <p>Concrètement, la Commission de gestion n'ayant pas eu le temps d'auditionner les Chefs de services et d'obtenir les précisions souhaitées, elle estime ne pas disposer de suffisamment d'éléments pour se prononcer et s'abstient finalement de formuler une recommandation définitive sur le budget 2026 présenté. Elle formule en revanche un certain nombre de recommandations en vue de l'élaboration des budgets 2027 et futurs, dans le but de renforcer durablement la gouvernance, la transparence et l'efficacité de l'ACHL.</p> <p>c. Position du Comité de direction</p> <p>Le Président du Comité de direction, M. Gérald Derivaz, rappelle aux délégués que le Comité de direction s'est déjà déterminé dans le message qui leur a été transmis avec la convocation. Il lit et reprend toutefois les éléments importants de ce message.</p>

	<p>Il revient également sur les recommandations formulées dans le rapport complémentaire de la Commission de gestion et précise que ces dernières seront attentivement examinées par le Comité de direction.</p> <p>d. Questions</p> <p>Personne ne demande la parole et aucune question n'est formulée.</p> <p>e. Approbation du budget</p> <p>Conformément à l'art. 29 al. 5bis des nouveaux statuts, les nouvelles dépenses renouvelables de plus de CHF 50'000.- doivent être votées de manière individuelle.</p> <p>Le budget 2026 prévoit une seule dépense de ce type, à savoir l'engagement de 2 collaborateurs à 100% pour effectuer les tâches AEAI que les 4 Communes du Haut-Lac ont accepté de déléguer à l'ACHL.</p> <p>A l'unanimité, l'Assemblée accepte cette nouvelle dépense renouvelable.</p> <p>L'Assemblée est ensuite amenée à voter le budget 2026 dans son ensemble, tel que présenté.</p> <p>Avec 17 voix pour, aucune voix contre et 5 abstentions, le budget 2026 de l'ACHL est approuvé !</p>
4	<p>Calendrier des Assemblées 2026</p> <p>Le calendrier des assemblées 2026 a été transmis avec l'ordre du jour.</p> <p>Aucune remarque n'est formulée.</p>
5	<p>Divers</p> <p>M. Cédric Vuadens revient sur le message du Comité de direction et souhaite y apporter une petite correction. Il précise en effet que ce n'est pas le Comité de direction qui est arrivé avec la proposition du projet de fusion en 2022, mais la Commission amélioration.</p> <p>Aucun divers n'étant annoncé, la séance est levée à 19h40.</p>

**Assemblée des délégués de
l'Association des communes du Haut-Lac**

La Présidente

Le Secrétaire

Maryke Bonjean

Philippe Zysset

Rapport complémentaire de la Commission de gestion

Assemblée des délégués du 24 septembre 2025 – Budget 2026 de l'ACHL

1. Rappel de la démarche

La Commission de gestion s'est réunie le **13 août 2025** afin d'examiner le projet de budget 2026. Après près de trois heures de séance, elle a constaté qu'elle ne pouvait, en l'état, formuler un avis favorable, en raison du nombre significatif de questions restées sans réponse, tant sur les charges que sur les produits prévus pour l'exercice.

À la suite de ce constat, une séance s'est tenue le **27 août 2025** avec l'ensemble du Comité directeur. À cette occasion, la Commission a exprimé la volonté de reporter l'Assemblée des délégués du 24 septembre, afin de disposer du temps nécessaire pour auditionner les chefs de service et obtenir les précisions requises.

Le **4 septembre 2025**, une rencontre a réuni le CODIR, les présidents de commissions (ou leurs remplaçants) ainsi que la Présidente de l'Assemblée des délégués. Comme les statuts l'y autorisent, la Présidente de l'Assemblée des délégués a décidé de maintenir l'Assemblée de ce soir, avec le budget 2026 inscrit à l'ordre du jour.

Enfin, le **22 septembre 2025**, la Commission de gestion s'est réunie pour réexaminer la situation et préciser sa position.

Le présent document tient lieu de **rapport complémentaire** au rapport initial.

2. Constats de la Commission

1. Le rôle de la Commission de gestion est défini à l'**article 21 du règlement d'application des statuts** : elle rend rapport à l'Assemblée des délégués sur les comptes et le budget et procède à l'examen de la gestion du Comité directeur.
2. En vertu de cette mission, il lui incombe de fournir un **avis circonstancié et fondé**, reposant sur l'analyse des documents disponibles et des réponses aux questions posées, afin de recommander ou non l'approbation du budget.
3. Toutefois, en raison du délai restreint et de l'insuffisance des éléments reçus avant la présente Assemblée, **la Commission constate qu'elle ne dispose pas de bases suffisantes pour se prononcer** de manière pleinement éclairée, que ce soit favorablement ou défavorablement.
4. En conséquence, la Commission **s'abstient de formuler une recommandation définitive** sur le projet de budget 2026.

3. Recommandations générales

La Commission, unanime, souligne qu'il ne s'agit pas d'imputer des responsabilités individuelles ni de désigner des fautifs, mais de **tirer des enseignements concrets pour améliorer le processus budgétaire et la gouvernance de l'ACHL**.

Elle formule donc les 6 **recommandations** suivantes :

1) Ligne directrice budgétaire

- Les budgets doivent être élaborés sur la base d'un **cadre budgétaire écrit arrêté par le CODIR au plus tard en mai de chaque année**, destiné aux chefs de service.
- Ce cadre doit être communiqué à la COGEST ainsi qu'aux commissions thématiques, afin de renforcer la gouvernance et la transparence du processus.

2) Contrôle des coûts et des recettes

- Le CODIR est invité à mandater les chefs de service pour qu'ils présentent des propositions d'optimisation des charges et des recettes, en vue de la préparation du cadre au budget 2027.

3) Calendrier des travaux

- Le calendrier budgétaire doit être adapté afin de permettre à la COGEST de procéder, le cas échéant, à des auditions complémentaires avant de prendre position.

4) Clarification des rôles

- La COGEST mènera une réflexion sur le rôle des commissions thématiques et de leurs présidents dans l'élaboration du budget.

5) Recettes de l'ACHL

- Lorsqu'une augmentation budgétaire importante est envisagée, il est recommandé que les **Conseils communaux** soient consultés en amont.
- Les exécutifs communaux doivent en effet pouvoir anticiper l'impact sur leurs propres budgets et, le cas échéant, formuler des observations.

6) Suivi de l'exécution budgétaire

- Le CODIR est invité à transmettre à la COGEST un **état de situation budgétaire à mi-année**, afin de permettre un suivi régulier et une meilleure anticipation.

4. Conclusion

La Commission de gestion regrette la situation actuelle, assume sa responsabilité et encourage chacun à adopter la même démarche constructive et de saine collaboration.

Elle réaffirme sa volonté que, pour le budget 2027, la mise en œuvre des recommandations ci-dessus permette de **renforcer durablement la gouvernance, la transparence et l'efficacité de l'ACHL**, dans l'intérêt des communes membres et des habitants du Haut-Lac.